



MAIRIE de
GENOUILLE
86250

05.49.87.10.71

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 11

Date de la Convocation :

17 mars 2022

Date affichage de la

Convocation :

17 mars 2022

OBJET

Délibération n° 17/2022

Vote des taux de fiscalité

directe

au Budget 2022

**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

LAN DEUX MIL VINGT DEUX,

Le 24 Mars à 20 Heures 30 ,

les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

Etaient présents : Mesdames, Marie-Claire BOLLE, Dany MASSON, Sandra NIQUET, Christelle DELAGE, Messieurs BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe, GIRAUD Patrice, GAUDIN Loïc, MORIN Jacques, MORISSET Florian, VALETTE Jean-Guy .

Absents excusés : Julien CLEMENT, Christophe LUQUIAU

Absent : Patrice TEXEREAUD

Secrétaire de séance : Philippe CHAUVEAU

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n°82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu la note d'information de la DGCL du 9 Février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022 M. le Maire rappelle que par délibération n°13 du 3 Avril 2021, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) = 27.15 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) = 27.45%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) = 27.15 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) = 27.45%

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,

A Genouillé, le 25 Mars 2022

Le Maire, Jean-Guy VALETTE



AR Prefecture

086-218601045-20220324-D17_2022-DE

Reçu le 29/03/2022

Publié le 29/03/2022